

BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS

Barème N°3 – A compter de janvier 2026

HORS COMMERCES, ENTREPRISES

Secteurs géographiques concernés par ce barème :

- La Mayenne
- La Charente-Maritime
- Le Cher
- La Loire-Atlantique
- Vendée
- Pyrénées Orientales

Valeur du bien	Montant des honoraires (TTC)
Forfait pour tout prix de vente ≤ 100 000 €	5 400 €
Prix de vente de 100 001 € à 125 000 €	5,40 %
Prix de vente de 125 001 € à 150 000 €	5,10 %
Prix de vente de 150 001 € à 175 000 €	4,80 %
Prix de vente de 175 001 € à 200 000 €	4,50 %
Prix de vente de 200 001 € à 400 000 €	4,40 %
Prix de vente de 400 001 € à 500 000 €	4,10 %
Prix de vente de 500 001 € à 600 000 €	3,90 %
Prix de vente de 600 001 € à ∞	3,60 %

Les honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire dès la prise de mandat.